



**ARRETE DE CLASSEMENT SANS SUITE
de la procédure
de consultation pour
La fourniture et la pose de conduites
d'adduction de distribution d'eau
potable route de Foameix à Etain**

Arrêté n° 165/2014

Le Maire de la Ville d'ETAIN,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 avril 2014, donnant délégations permanentes au Maire pour régler les affaires de gestion dans le cadre de l'article visé ci-dessus,

Considérant qu'un avis de publicité a été adressé à l'Est Républicain le 4 juillet 2014 et qu'il a également été inséré sur le site internet de la ville d'ETAIN à cette même date,

Considérant que les questions des entreprises démontrent une imprécision du cahier des charges et des erreurs techniques qui rendraient les offres non comparables, il convient de recourir à un maître d'œuvre afin de revoir le dossier de consultation des entreprises et relancer la consultation.

ARRÊTE

Article 1 - Le Maire décide de ne pas donner suite à la procédure pour un motif d'intérêt général en raison d'imprécisions et d'erreurs dans les exigences techniques des prestations rendant impossible le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. La procédure sera relancée dans de bonnes conditions dans les meilleurs délais.

Article 2 - Le Maire certifie, sous sa responsabilité que le présent arrêté a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à ETAIN, le 23 juillet 2014



Le Maire,
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Remy ANDRIN